

GARANTIE LIMITÉE SUR LES PRODUITS

CADRE DE PORTE : EMCO Enterprises, Inc. (EMCO) garantit que le cadre de porte, les charnières et le fini peint des contre-portes EMCO®, sont exempts de tout défaut de fabrication, de matériaux, d'adhérence de peinture et d'exécution dans des conditions d'utilisation normale, pour dix (10) ans ou tant que l'acheteur consommateur original demeure le propriétaire de la résidence dans laquelle la porte a été initialement installée, selon la plus courte de ces deux périodes.

ÉLÉMENTS : EMCO garantit que les éléments non en verre et les éléments en tissu, à l'exclusion des moustiquaires, des contre-portes EMCO® (y compris les pièces de quincaillerie au fini laiton et nickel et le fonctionnement mécanique des serrures, ferme-portes, fenêtres et moustiquaires) sont exempts de vice de fabrication, de matériaux et d'exécution pendant une période d'un (1) an à compter de la date d'achat originale ou tant que l'acheteur consommateur original demeure propriétaire de la résidence dans laquelle la porte a été initialement installée, selon la plus courte de ces deux périodes. La rétention du panneau coup de pied à l'intérieur du cadre n'est pas couverte par la présente garantie.

Dans l'éventualité où un cadre de porte, des charnières, du vitrage isolant ou un élément de la porte s'avère défectueux du fait d'un défaut de fabrication, de matériaux ou d'exécution pendant la période de garantie limitée spécifiée ci-dessus, et sur présentation d'une preuve d'achat écrite, EMCO, à sa discrétion, réparera ou remplacera le cadre de porte, la charnière, le vitrage isolant et/ou les éléments sans frais – l'installation n'est pas comprise. Un tel remplacement ou réparation est garanti(e) pour le reste de la période de garantie limitée. Veuillez repérer le numéro de série de la porte ainsi qu'une preuve écrite d'achat et communiquez avec le service à la clientèle d'EMCO au 1 800 933-3626.

GARANTIE LIMITÉE CONTRE LES «RATÉS» D'INSTALLATION

EMCO Enterprises, Inc. (EMCO) garantit que toute pièce perdue ou mal coupée pendant l'installation originale de votre contre-porte EMCO sera réparée ou remplacée sans frais dans les quatre-vingt dix (90) jours suivant la date d'achat originale. Cette garantie limitée ne s'appliquera pas si la pièce a été mal utilisée, abusée ou modifiée. Les pièces coupées ne figurant pas sur le guide d'installation ou les pièces mal percées ne sont pas couvertes par cette garantie.

Dans l'éventualité d'une pièce perdue ou mal coupée pendant la période de garantie limitée, EMCO, à sa discrétion, fournira la pièce de rechange appropriée – l'installation n'est pas comprise. Veuillez repérer le numéro de série de la porte ainsi qu'une preuve écrite d'achat et communiquez avec le service à la clientèle d'EMCO au 1 800 933-3626.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LA GARANTIE LIMITÉE

Les garanties limitées décrites dans ce document sont les seules garanties expressees (qu'elles soient écrites ou orales) couvrant les contre-portes EMCO® et nul n'est autorisé à modifier ou étendre ces garanties limitées. Toutes les réclamations en vertu de la garantie doivent être faites dans les périodes de garantie applicables.

TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES, Y COMPRIS DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, SONT LIMITÉES AU DÉLAI DE PRESCRIPTION APPLICABLE, MAIS EN AUCUN CAS ELLES NE SERONT PROLONGÉES AU-DELÀ DU TERME DES GARANTIES LIMITÉES DÉCRITES CI-DESSUS. EMCO EXCLUT ET NE PAIERA AUCUN DOMMAGE ACCESSOIRE OU INDIRECT RÉSULTANT D'UN CONTRAT, D'UN ACTE DÉLICTUEL OU AUTRE, ET SA RESPONSABILITÉ SERA LIMITÉE DANS TOUS LES CAS À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT DU PRODUIT DÉFECTUEUX.

Certains états, provinces, pays ne permettent pas l'exclusion des dommages accessoires ou indirects ou les restrictions de la durée d'une garantie implicite; par conséquent, les restrictions ou exclusions mentionnées ci-dessus pourraient ne pas s'appliquer à votre cas. En vertu des présentes garanties limitées, vous bénéficiez de droits juridiques particuliers; toutefois, d'autres droits peuvent s'appliquer, selon l'État où vous résidez et au Canada.

Ce qui N'est PAS couvert par la garantie limitée : Les dommages causés par 1) une mauvaise installation, un mauvais entretien ou une mauvaise utilisation; 2) les produits chimiques ou les polluants atmosphériques tels que le sel ou la pluie acide; 3) les catastrophes naturelles y compris les dégâts dus au vent; 4) les produits non fabriqués par EMCO